AVANTAGES ET SERVICES OFFERTS PAR L'A.P.E.S. À SES MEMBRES

AVANTAGES	Membre actif	Membre actif résident	Membre résident	Membre associé SCPH	Membre retraité	Membre honoraire	Membre technicienen pharmacie
Admissibilité aux prix et bourses de l'A.P.E.S.	✓	✓	✓				✓
Accès aux assemblées générales etaux assemblées d'information	✓	✓	✓			✓	
Droit de vote aux assemblées générales	✓	✓					
Inscription gratuite à des activitésde formation	✓	✓	✓			✓	
Frais d'inscription réduits pour les formations payantes, les événements et certaines publications	(tarif membre)	(tarif résident)	(tarif résident)	(tarif membre)	(tarif membre)	(tarif membre)	(tarif membre)
Participation gratuite aux événements déterminés par le CA						✓	
Accès en ligne :							
• **à la formation continue**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
• **aux outils professionnels (guides, capsules, chroniques, politiques et procédures)**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
• **aux forums de discussion**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
• **aux affaires syndicales**	✓	✓	✓			✓	
• **au bottin des membres**	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

SERVICES	Membre actif	Membre actif résident	Membre résident	Membre associé SCPH	Membre retraité	Membre honoraire	Membre technicienen pharmacie
Participation à des comités, groupes de travail et RPE sur décision du CA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Abonnement aux infolettres	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Abonnement aux avis de publication de la revue *Pharmactuel*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Réponses aux questions en lien avec les services, les outils et les publications de l'A.P.E.S.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Réponses aux questions relatives à l'Entente	✓	✓	✓		✓		
Règlement de litiges avec l'employeur en lien avec l'Entente	✓	✓					
Réponses aux questions sur lecontrat d'assurance collective	✓	✓	✓				
Règlement de litiges avec l'assureur, excluant l'invalidité au-delà de la 104e semaine	✓	✓					
Réponses aux questions relatives au régime de retraite	✓	✓	✓		✓		
Règlement de litiges en cas d'accident de travail, incluant lesrecours auprès de la CNESST	✓	✓					
Accompagnement en cas d'enquête ou de plainte pour motif disciplinaire au sein de l'établissement ou auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec	✓	✓					
Adhésion gratuite à la SCPH permettant de profiter des avantages et services offerts aux membres « supporters »	✓						
Admissibilité à la bourse pour les pharmaciens novices en recherche	✓						

Adopté – CA-2015-18, révisé en 2022